



+ ECONOMIE

Impôt sur le revenu : corriger sa déclaration, c'est possible

Mis en ligne le 06 juin 2019

Si la date limite pour déclarer ses revenus 2018 en ligne est fixée au 4 juin, il est possible de corriger sa déclaration jusqu'au 15 juillet, date de fermeture du service.

Pour cela, vous devez vous rendre sur votre espace particulier, sur www.impots.gouv.fr

La rectification de votre déclaration après la date limite de dépôt générera un nouvel avis d'impôt.

Attention, la modification n'est pas possible sur smartphone ou tablette.

Les personnes ayant préféré la version papier ne sont pas exclues ; elles doivent en informer leur centre des finances publiques par courrier ou déposer une nouvelle déclaration de revenus sur papier.

Plus d'informations sur www.impots.gouv.fr, rubrique Particulier.

Livry-Gargan VILLE DE 

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43

